Groupe de travail « Ecole Inclusive » 31 mars 2022

En présence de la directrice adjointe de l'ARS, de l'enseignante mise à disposition de la MDPH, d'enseignants référents, psychologue scolaire, de représentants des PEP, de la fondation Jacques Chirac et de la directrice de l'ITEP

Le 30 mars 2022, une formation concernant les élèves perturbateurs a eu lieu à destination des nouveaux directeurs (animée par l'IEN ASH).

La Directrice adjointe de l'ARS présente le médico-social dans le département : SESSAD (PEP, ADAPEI, APAJH, MSA Services). Elle précise que ces SESSAD ne signifient pas la disparition des ESMS.

Les créations de places en SESSAD sont faites par transformation des places des ESMS.

Le SESSAD PEP a 58 places (Tulle 15, Brive 32, Ussel 11), 41 places pour celui de la fondation J.Chirac, 17 pour l'ADAPEI et 23 pour MSA services.

Le temps d'attente pour une place en SESSAD est élevé.

L'IEN ASH fait une présentation des modalités de scolarisation des élèves handicapés dans le département.

Il y a une augmentation de 44% des élèves handicapés en milieu ordinaire depuis 2017 (921 =>1597). Le nombre de places en ESMS est quant à lui stable.

Les notifications d'AESH ont-elles aussi augmenté de 44%. (634 =>918), soit 284 notifications pour 676 élèves supplémentaires. Les deux tiers des notifications sont pour des AESH mutualisées (minimum 15h, ce qui est contredit par les remontées du terrain).

A la rentrée 2021, 1888 élèves handicapés sont scolarisés dans le département (25% en Ulis 1^{er} degré, 20% en Ulis collège, 21% en Ulis Lycée, 15% en ESMS). Les demandes parentales vont vers un accompagnement par AESH en milieu ordinaire plutôt que vers les dispositifs collectifs. Il y a diminution des demandes d'ULIS.

La directrice adjointe de l'ARS annonce une demande institutionnelle d'externalisation des Unités d'enseignement (pour tous ? fin de la scolarisation interne ?)

Des formations ont eu lieu au sein des PIAL :

- -pour les AESH (EN,ESMS, ADAPEI, Fondation J.Chirac)
- -pour les directeurs (EN, APAJH, Fondation J.Chirac)
- -pour les AESH et les enseignants (gestes professionnels pour les élèves perturbateurs)

Les demandes de formation émanent des chefs de PIAL, des chefs d'établissements, des communes.

L'information/Formation a eu lieu en direction des chefs d'établissement (réunion de rentrée), des directeurs (1 formation), des mairies (3 réunions).

Un SESSAD précoce va être mis en place à partir de 18 mois (puis UEMA).

Il y a 493 AESH sur le département. C'est le pilote de PIAL qui décide de la quotité des AESH mutualisés. Pour les AESH Individuels, c'est la MDPH qui décide de la quotité.

Le nombre d'AESH est décidé pour l'année scolaire. En cas de reconnaissance en cours d'année, il n'y a pas de recrutement nouveau.

Les listes d'attente sont plus importantes pour les SESSAD que pour les ESMS.

Il peut y avoir des parcours partagés ESMS/Ecole qui constituent des passerelles entre milieu ordinaire et enseignement spécialisé.

L'EMAS propose des adaptations pédagogiques en direction de l'enfant mais ne gère pas les urgences sanitaires.

Il est important de créer une cohérence autour de l'enfant.

Des éducateurs des ESMS peuvent être détachés auprès des enfants en inclusion totale (postes suffisants ?).

Un protocole sera co-construit puis testé dans des écoles (quand aura lieu la construction de ce protocole ?)

La prise en charge CMPP augmente au dessus de 4 ans. Ce sont les parents qui doivent faire les démarches.

Un pôle d'autorégulation est constitué, pour 10 élèves max de :

- -1 enseignant spécialisé
- -10 éducateurs
- -1 neuropsy
- -1 ergothérapeute
- -1 psychomotricienne
- -1 orthophoniste

Le secteur du soin est clairement sinistré, comment faire en sorte que l'offre de soin augmente ?

Ce groupe de travail a permis de faire un état des lieux de l'inclusion dans le département mais ne répond pas aux problématiques rencontrées par les collègues. Compte tenu des délais pour obtenir une place en SESSAD ou dans un ESMS, ou bien du fait qu'on ne peut recruter d'AESH en cours d'année scolaire, il convient de réfléchir à des solutions pouvant être mises en place le temps du

recrutement ou de l'orientation. La FSU a demandé que le thème du GT suivant soit l'externalisation des Unités d'Enseignement.